



PROCES-VERBAL

DE L'ASSEMBLEE PRIMAIRE BOURGEOISIALE DE ST-MARTIN

MARDI 14 DECEMBRE 2021

LIEU ET DATE : Salle bourgeoisiale / Mardi 14 décembre 2021 à 19h30

Régulièrement convoquée par affichage dans tous les villages de la Commune, l'assemblée primaire bourgeoisiale est réunie à la salle bourgeoisiale de St-Martin. L'assemblée débute au terme de l'assemblée primaire municipale.

Conformément à l'art. 6^e de l'ordonnance 2 Covid-19, un plan de protection est mis en place et une liste des présences est tenue.

L'ordre du jour prévu est le suivant :

1. Ouverture de l'assemblée et vérifications d'usage
2. Budget 2022 de la Bourgeoise ; Présentation
3. Budget 2022 de la Bourgeoisie ; Approbation
4. Plan financier 2022-2025 de la Bourgeoisie ; Présentation
5. Divers

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLEE ET VERIFICATIONS D'USAGE

Le Président Alain Alter ouvre l'assemblée et salue cordialement les bourgeoises et bourgeois qui ont pris part à cette assemblée primaire.

L'assemblée primaire a été convoquée le 18 novembre 2021 par affichage aux piliers publics, flyer envoyé à tous les ménages et publication sur le site internet de la Commune. L'ordre du jour figure sur la convocation de l'assemblée.

L'ordre du jour est ensuite soumis à l'approbation de l'assemblée. Celui-ci est adopté sans aucune modification.

Les bases légales en vigueur qui régissent la convocation et la tenue de la présente assemblée sont portées à la connaissance des citoyens (Loi sur les communes).

Le Président désigne M. André Quinodoz (1945) en qualité de scrutateur, et précise que le procès-verbal de l'assemblée sera tenu par M. Michel Gaspoz, Secrétaire communal.

2. BUDGET 2022 DE LA BOURGEOISIE ; PRESENTATION

Michel Gaspoz, Secrétaire communal, présente le budget du compte de résultats 2022 de la Bourgeoisie, lequel affiche les résultats suivants :

– Charges financières	CHF 478'550.00
– Revenus financiers	CHF 501'520.00
– Marge d'autofinancement	CHF 22'970.00
– Attribution au fonds forestier de réserve	CHF 20.00
– Excédent de revenus du compte de résultats	CHF 22'950.00

Le budget 2022 de la Bourgeoisie ne prévoit aucun poste d'investissements.

3. BUDGET 2022 DE LA BOURGEOISIE ; APPROBATION

Conformément aux art. 7 et 17 LCo, l'assemblée primaire est invitée à se prononcer sur le budget bourgeoisial.

Soumis au vote, l'assemblée primaire adopte, à l'unanimité, le budget 2022 de la Bourgeoisie de St-Martin, tel que présenté.

4. PLAN FINANCIER 2022-2025 DE LA BOURGEOISIE ; PRESENTATION

Le Secrétaire communal commente le compte de résultats du plan financier 2022-2025 de la Bourgeoisie, lequel affiche les résultats suivants :

- Revenus financiers cumulés	CHF 2'001'580.00
- Charges financières cumulées	CHF 1'945'850.00
- Marge d'autofinancement cumulée	CHF 55'730.00
- Attribution au fonds forestier de réserve	CHF 80.00
- Excédent de revenus du compte de résultats	CHF 55'650.00

Le plan financier 2022-2025 ne présente aucun poste d'investissements.

Le plan financier 2022-2025 a été approuvé par le Conseil municipal en séance du 18 novembre 2021.

Le plan financier 2022-2025 est porté à la connaissance de l'assemblée primaire conformément à l'art. 30 de l'ordonnance sur la gestion financière des communes du 24 février 2021.

5. DIVERS

Le Président ouvre la discussion et donne la parole à l'assemblée primaire.

Pour conclure, **le Président** exprime sa plus vive reconnaissance envers les membres du Conseil municipal pour leur objectivité et leur motivation exemplaires. Il remercie le personnel de l'administration communale, de l'équipe technique, ainsi que l'ensemble des employés communaux pour leur dévouement.

Le Président adresse ses meilleurs vœux de bonheur et de santé aux participants ainsi qu'à leur famille, et leur souhaite une très bonne année 2022.

La parole n'étant pas demandée, **le Président** clôt l'assemblée primaire bourgeoise et remercie les personnes présentes pour l'intérêt manifesté en faveur du développement de notre Commune. Il souhaite à chacune et à chacun une excellente soirée.

BOURGEOISIE DE SAINT-MARTIN

ALAIN ALTER
Président

MICHEL GASPOZ
Secrétaire communal